GUIMA PALFINGER

DECLARATION " CE " DE CONFORMITE

conformément à la directive "CE" relative aux machines 98/37/CE

29 A avenue des Tourondes - BP49
82300 CAUSSADE
tél : 05.63.26.22.22

Le constructeur soussigné: **S.A GUIMA**

déclare que le matériel **NEUF ci-après**

modèle: **POLYBRAS** type: **T18**

n° de série: **100087355** année : **2008**

CE

est conforme aux directives 98/37/CE

Caussade le: 29/04/2008

O.BUTEL
Direction Générale

O.MOTTE
Resp. service qualité

Le soussigné s'engage à effectuer le montage sur le véhicule et la mise en service selon les instructions du fabricant

FREDERIC PIN S.A.S.
15 rue Champ Dolin
69800 SAINT PRIEST
Tél. 04 78 90 13 14
Fax 04 78 90 12 67
SIREN 410 302 213

cachet de la société

Lieu: Date:

Responsable:

Société: ETS PIN F.

chassis : RENAULT type: T4CE1U37 370

n° de série: VF621CP1[illegible]

GUIMA PALFINGER

Mise en service et essais semestriels

chassis : RENAULT type: T4CE1U37 370 n° de série VF621CP1[illegible]

Appareil	T18	
Numéro de série	100087355	
Valeur de la charge CH	15000	KG
Vérification tarage du limiteur général	310	BAR
Vérification tarage du limiteur de charge	280	BAR
Essai en charge dynamique(CHx1,1)	16 600	KG
Contrôle statique des valves (CHx1,25)	18 800	KG
Contrôles spécifiés dans le carnet d'entretien	voir carnet	

Conditions d'essai

Benne amovible: Longueur=.....W maxi: 6400 mm

(ou la plus longue que possède le client < à W max)

Hauteur =..... indéterminé

Condition de charge :CHx1,1..... 16 600 KG

Rappel: la tare de la caisse fait partie de la charge levée depuis le sol

Vérification de la stabilité

Les roues avants du véhicule ne doivent pas décoller pour l'essai à 1,1 fois la charge nominale CH(feuille des mines)

Frédéric PIN S.A.S.

DECLARATION DE CONFORMITE

CE

Par la présente, nous soussignés, Frédéric PIN S.A.S., 15, rue Champ Dolin 69800 ST PRIEST, certifions que la grue ou le polybenne désigné ci-après, en raison de sa conception et de son mode de montage sur porteur comme dans la mise en route par nos soins, correspond aux exigences en vigueur en matière de sécurité et de santé des directives de la Communauté Européenne, ainsi qu'aux directives de montage des constructeurs PALFINGER, GUIMA et du constructeur de châssis.

Dans le cas d'une modification de la machine réalisée sans notre accord, cette déclaration perd sa validité.

Descriptif de la machine : **Bras de manutention**

Type : T18

N° de série : 100087355

Année de fabrication : 2008

Type du véhicule : 24CPD16 DC2 45E3

N° de série du véhicule : VF624CPD000001461

Directives européennes en vigueur : Directive machines C.E. (89/392/CEE) modifiée 91/368/CEE, 93/44/CEE, 93/68/CEE, 98/37/CEE.

EN 292-1, 2 2A1

ST Priest, le 7 juillet 2008

Signature du constructeur/ assembleur

Frédéric PIN S.A.S. 15, rue Champ Dolin 69800 ST PRIEST
Tél. : 04.78.90.13.14 Fax : 04.78.90.12.67
S.A.S. au capital de 427 350 € - SIREN 410 802 219 - APE 342 A

REPARTITION DES CHARGES

GUIMA

T18_NF_01_ 5650

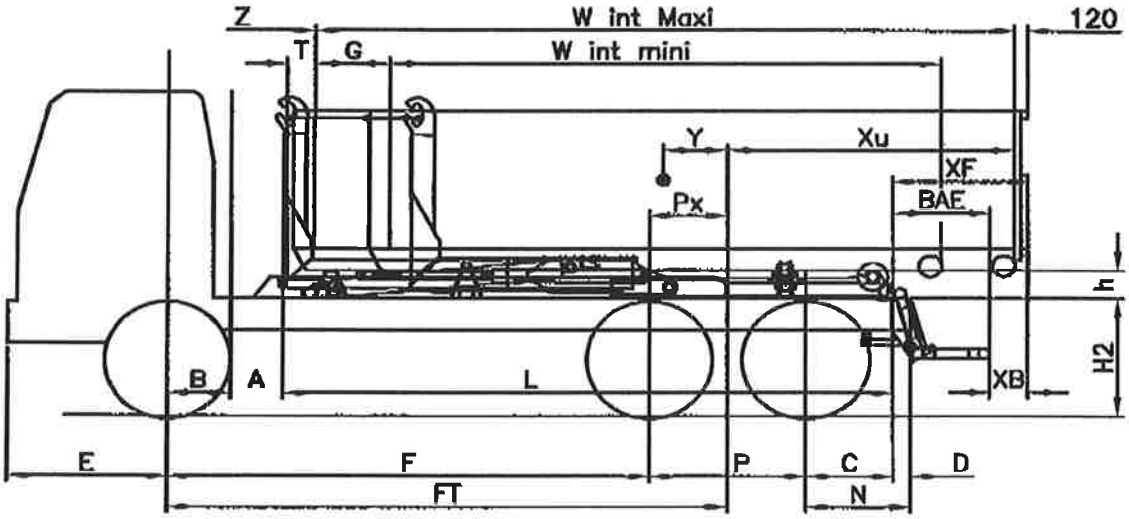
RVI PREMIUM LANDER NEW 370-26S 2M 6X2 F=45 Cabine Courte

PTC = 26000 kg F = 4500

DESTINATAIRE : VEOLIA CHALON/MACON A L'ATTENTION DE :

ETUDE N° 8-5315-2-7062-LB DU : 11/12/2007 C/QUE :

ECHAPPEMENT HORIZONTAL



SUSPENSION PNEUMATIQUE **BAE ARTICULEE GUIMA 910**

X Maxi Constr. = 3212 Xu = 2537 XF = 1140	Longueur Caisse W Maxi = 6400					
		AV	AR	Y		
Châssis Cabine	8 119	4 702	3 417			
Polybenne	2 100	587	1 513	1 408		
Conducteur Passager(s)	150	150	0			
Hytower	350	299	51	4 308	A=350	
Rouleau Anti Cabrage						
Barre Anti Encastrement	150	-59	209	-1 967		
CH = CU + Caisse	15 131	1 993	13 138	663		
	26 000	7 672	18 328			
	Maxi Constructeur	8 000	19 000	Maxi	Mini	
				937	658	

X Mini Constr. = 2655 Xu = 1637 XF = 240	Longueur Caisse W Mini = 4600					
		AV	AR	Y		
Poids à vide	10 719	5 529	5 190			
Conducteur Passager(s)	150	150	0			
CH = CU + Caisse	15 131	1 993	13 138	663	G = 900	
	26 000	7 672	18 328			
	Maxi Constructeur	8 000	19 000	Maxi	Mini	
				937	658	
	Mini Constr.	4 480				

ANNEAU	1425
BERCE	1060
A	396
B	504
Z	1 170
C	700
D	190
E	1420
F	4500
FT	5033
G Maxi	1150
h	240
H2 Vide	1004
H2 Charge	981
L	5650
N	890
N'	1707
Pav	0
Px	533
P	1350
T	270
a°	48
V int	2300
XB	230

Le présent document, communiqué à titre confidentiel, est la propriété technique et intellectuelle de notre société et ne peut être reproduit, remis ou communiqué sans notre autorisation écrite préalable. Toutes nos valeurs ne sont données qu'à titre indicatif.

ANNEXE 3
PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL
ÉTABLI PAR UN OPÉRATEUR QUALIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

DATE DU CONTRÔLE	7 juillet 2008
N° DE CONTRÔLE	8320024
CARROSSIER (nom et adresse)	FREDERIC PIN S.A.S 15 RUE CHAMP DOLIN 69800 ST PRIEST
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION	28 février 2010 (Voir attestation ci-jointe

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2):

(D 1)	Marque	RENAULT
(D 2)	Type Variante Version :	24CPD16 DC2 45E3
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	VF624CPD000001461
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	26 000
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l' Etat (PTRA) (kg)	40 000
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	10 885
(G 1)	Poids à vide national (PV) (kg)	10 810
(J 1)	Genre national (3) .	CAM
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) (4)	BEN AMO
(P 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes: (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1). (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V7), (V 9)

DIMENSIONS Longueur: L = 8,320 m Largeur: l = 2,550 m Surface: Lx l = 21,216 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, FREDERIC PIN SAS, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R. 323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur:
 - ~~dans sa notice descriptive (1)~~
 - dans l'accord fourni par son service technique (1);
 - et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
 - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur;
 - le genre J1 n'est pas TCP;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à : Saint Priest
Le : 7 juillet 2008
Signature et cachet du carrossier qualifié

Frédéric PIN S.A.S.
15,Rue Champ Dolin
69800 SAINT PRIEST

(1) Rayer la ou les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la directive 1 9991371CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP
(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route